



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 09 Janvier 2025

Compte-rendu affiché le : 17 Janvier 2025

Date de convocation du conseil municipal : 03 Janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Antonio GODOY ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Samuel OLIVIER (Procuration à Louisiane DELMAS) ; Mme Maghnia MENGUS OLIVIER (Procuration à Sophie SOUYRIS)*

Membre absent : *M. Éric PEROLAT*

oooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h40

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 12 décembre 2024.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

- I – Don pour les sinistrés de Mayotte
- II – Demande de subvention – Maison médicale

- III – Demande de subvention – Salle des fêtes
- IV – RPQS 2023 – Syndicat Centre Hérault – Déchets ménagers
- V – Questions diverses :

POINT N°1

2025-01: Don pour les sinistrés de Mayotte

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par l'AMF pour participer financièrement au soutien des sinistrés de Mayotte. Les dons peuvent aller à la Croix rouge ou à la Protection Civile. Les élus font le choix de soutenir les missions de la Protection Civile.

Il est proposé la somme d'1€ par habitant soit 1174€ au total (selon les chiffres du dernier recensement). Les élus décident d'arrondir la somme à 1 200€.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 1200 € au profit de la protection civile pour soutenir les sinistrés de Mayotte.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

2025-02: Demande de subvention – Maison médicale

Monsieur le Maire indique que les démarches administratives pour pouvoir procéder à la vente des terrains sont en cours. Dans le même temps, le permis d'aménager est sur le point d'être finalisé. Il est temps de procéder aux demandes de subvention auprès des différents financeurs :

- Etat au titre de la DETR/DSIL 2025
- Conseil Départemental
- Conseil Régional

Le projet d'aménagement a été estimé à 697 000 € HT soit 836 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander des subventions pour le projet de Maison médicale.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°3

2025-03: Demande de subvention – Salle des fêtes

Le permis de la Salle des Fêtes a été accordé en octobre 2023. La commune a donc 3 ans pour commencer les travaux. Au regard de l'investissement que ce projet représente, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention.

Le projet est estimé à 1 650 000 € HT soit 1 980 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention pour la future Salle des fêtes.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°4

2025-04: RPQS 2023 – Syndicat Centre Hérault – Déchets ménagers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute autorité délégante à l'obligation de produire un rapport sur les prix et la qualité des services. Ce document est réglementaire et doit permettre l'information du public. Il doit être présenté au conseil municipal qui délibère pour attester avoir eu connaissance du document.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2023 fourni par le Syndicat Centre Hérault,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition de ce rapport et l'approuve. Il sera mis à la disposition du public.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°5

Questions diverses :

Monsieur le Maire a été saisi par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault (UDSP34) sur une demande de participation financière. Ils réalisent chaque année une revue dans laquelle des espaces publicitaires sont proposés aux communes et aux entreprises. Les profits servent à financer les œuvres sociales des pompiers. Il est proposé de prendre un espace de 950 € HT pour y publier le flyer de la recherche d'un médecin. Il n'est pas nécessaire de délibérer mais eu égard la nature de la dépense, Monsieur le Maire souhaite avoir le retour des élus. Pas d'objection.

Mme DELMAS indique qu'elle organisera une journée de ski au LIORAN. Elle propose que la commune paye uniquement le bus pour un montant de 1500€. Les élus sont favorables à cette activité.

Clôture de la séance à 20h30